



Direction du Droit des Sols

U1
1

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed ORICHI, Yasmina TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Eloi SIMON, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAFF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers d'une parcelle de terrain située à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°1321, d'une superficie cadastrale d'environ 350 m², au profit de la commune de Mostuéjols.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'accord intervenu entre les parties, il y a lieu de céder la parcelle de terrain située à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°1321, d'une superficie cadastrale d'environ 350 m², au prix de 9.000,00 € (neuf mille euros) au profit de la commune de Mostuéjols,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 15 mai 2022,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la cession au profit de la commune de Mostuéjols de la parcelle de terrain située à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°1321, d'une superficie cadastrale d'environ 350 m², au prix de 9.000,00 € (neuf mille euros).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 3 : La recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22

Affiché le 20/12/22

Exécutoire le 20/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L' with a dot.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022